

Ref : CA2025/56

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PRÉ-DOSSIER ET DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION HORS VAGUE RELATIF À LA CRÉATION DE LA LICENCE PROFESSORAT DES ÉCOLES (LPE) - RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

➡ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du 07 novembre 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 612-3 et L. 613-1 et D. 611-2 ;
Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles ;
Vu la délibération n°25-1007 du 16 octobre 2025 de la CFVU du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne portant avis (favorable) sur le dossier de co-accréditation entre l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne relatif à la licence professorat des écoles (LPE) - rentrée universitaire 2026-2027,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Le quorum étant atteint,

➢ Après en avoir délibéré,

➡ DÉCIDE :

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le pré-dossier et le dossier de demande d'accréditation (en co-accréditation entre l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne) hors vague relatif à la création de la licence professorat des écoles (LPE) - rentrée universitaire 2026-2027 (cf. document ci-joint).

Article 2 :

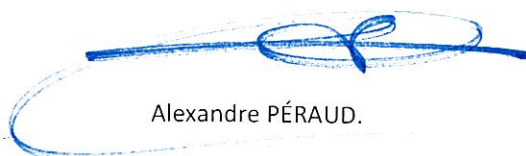
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 07 novembre 2025.

Membres présents	18
Membres représentés	14
Nombre total (membres présents + membres représentés)	32
Nombre d'abstention (s)	2
Nombre de votants	30
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	30
Nombre de suffrages pour	18
Nombre de suffrages contre	12



Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

Publié le :

12 NOV. 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

12 NOV. 2025